



## suite de mon message control alcoolemie positive

Par **palermo**, le **11/11/2009** à **16:13**

bonsoir

comme dit je vous tient au courant de mon affaire

voila je suis passe au tribunal hier (03 nov 2009)

je vous rappelle brievement mon probleme

control alcoolemie en recidive sur 3ans bref

le procureur au vu des elements ( certificat medical analyse de sang (en une bonne 10aines )etait bien embete avec mon affaire il ma demander de lui relater les fait au fur et a mesure de mes explications il relisait le pv bref au finish il ma sermone sur le fait que je n avais pas demander de prise de sang a la police ce qui aurait ete bcp plus simple quant a la sanction c etait bien problematique il nous a explique a mon avocate et moi qu il etait au vu de lois recentes oblige de proceder a l annulation de mon permis qu il n avait pas d autre choix mais qu il etait bien ennuye par mon affaire bref il m a annuler mon permis pour 8 jours et pas d amendes ni de prison avec sursis . a l homologation de la sanction le juge ma dit qu aux vu des elements et des doutes quant au taux d alcool releve il homologait ma sanction en me precisant que la prochaine fois si il y en avait une de reclamer une analyse sanguine !

suite a l annulation de mon permis de conduire mon assurance veut me resilier sous pretexte que je suis un conducteur a risque ( alors qu en 31ans de conduite je n ai jamais eu le moindre accident deplus je beneficie d un bonus maximum )voici ma question : les compagnies d assurance ont elles le droit de se supplées a la justice et d imposees elles aussi des sanctions (du reste tres lourdes)alors que les circonstances de mon annulation de permis ne resulte en aucun cas d un accident!!

puisje tenter une action en justice et a t elle une chance d aboutir en ma faveur et demander ma reintegration dans cette compagnie d assurance avec mon bonus initial ?

( au vu des elements plus haut )

en vous remerciant a l avance de votre reponse !!